

## Définitions

**La logistique** regroupe l'ensemble des activités ayant pour but la mise en place, au moindre coût, d'une quantité de produit à l'endroit et au moment où la demande existe (définition de l'Aslog, association française pour la logistique).

**Centre de décision** : si l'entreprise ne possède qu'un seul établissement, alors cet établissement constitue le centre de décision de l'entreprise. Si l'entreprise n'appartient pas à un groupe, le siège social de l'entreprise est son centre de décision. Enfin si l'entreprise appartient à un groupe, le centre de décision est le siège social de l'entreprise qui contrôle les autres, en l'occurrence la tête de groupe.

**Le taux de dépendance** de la zone est le rapport entre les emplois salariés des établissements implantés dans la zone dépendant de centres de décision extérieurs à cette zone et le total des emplois salariés de la zone.

**Le taux de contrôle** de la zone est défini comme le rapport entre les emplois salariés hors de la zone (en pratique limités à la France) contrôlés par des centres de décision internes à la zone et le total des emplois salariés contrôlés par des centres internes.

## Sources

Le dénombrement des emplois salariés de la logistique (hors intérimaires) et leur caractérisation se font à partir des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)**. Chaque salarié est associé aux données de son poste principal, non annexe, exercé au 31 décembre.

L'étude des établissements et de leur localisation est réalisée à partir de la source **CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)**. Les données de CLAP sont mises à jour annuellement.

La **base de données sur les liaisons financières (Lifi)** permet d'identifier la tête de groupe ou le centre de décision de chaque établissement.

Les indicateurs financiers des entreprises de la logistique proviennent du **fichier approché des résultats d'Ésane (Fare)**. Ces données portent uniquement sur les **entreprises régionales**, c'est-à-dire les entreprises monorégionales, qui ont tous leurs établissements dans la région, et les entreprises quasi monorégionales, dont au moins 80 % des effectifs sont localisés dans la région.

Les données sur les flux de marchandises proviennent de la **direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**. L'enquête nationale Transport Routier de Marchandises (TRM) est réalisée chaque année par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire sur un échantillon de 16 000 camions et 77 000 tracteurs routiers.

Elle constitue une source importante d'information pour de nombreux acteurs économiques. Elle permet de connaître la situation du transport routier de marchandises des véhicules immatriculés en France et de comparer la France aux autres pays européens dans lesquels une enquête analogue a lieu parallèlement.

Les données sur l'intérim proviennent de la **direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**. Elles sont issues de l'exploitation des fichiers Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.